

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE du 03 avril 2019

DATE DE CONVOCATION : 25 mars 2019  
DATE D’AFFICHAGE : 25 mars 2019MEMBRES EN EXERCICE : 14  
MEMBRES PRESENTS : 11  
MEMBRES REPRESENTES : 2

L’an deux mil dix-neuf le trois avril à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s’est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Etienne HEBERT, Maire.

Etaient présents :

Mmes LOISELIER-CHOQUER, SELIGMANN, THIERRY, TOCQUEVILLE, UNVOAS-AUGUSTIN,  
MM. BENGOUA, CARTIER, DELAVAUT, PUYMALY, RAGOT.

Daniel FREHAUT a donné procuration à Etienne HEBERT.  
Béatrice LAMY a donné procuration à Valérie TOCQUEVILLE.

Audrey UNVOAS-AUGUSTIN a été élue secrétaire de séance.

**COTISATION ADM 76**

L’Association Départementale des Maires de la Seine-Maritime a pour vocation de participer à l’information, d’apporter des conseils et de représenter les communes auprès de l’ensemble des pouvoirs publics ainsi que des partenaires des communes et intercommunalités. L’action de cette association se matérialise par la diffusion de documentations et la mise à disposition de nombreux outils.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l’unanimité :**

D’adhérer à l’ADM 76 dont le montant de la cotisation 2019 s’élève à 176,61 €. La participation, répartie comme suit, est basée sur le nombre d’habitants (population de référence en 2019 : 709 habitants) : Cotisations AMF : 112,80 € et cotisations ADM 76 : 63,81 €.

**COMPTE DE GESTION 2018****Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l’unanimité :**

De voter le compte de gestion 2018 établi par la Trésorerie de GRAND COURONNE, conforme à la comptabilité administrative.

**COMPTE ADMINISTRATIF 2018****Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l’unanimité :**

D’adopter le compte administratif 2018, arrêté comme suit :

**- Section fonctionnement :**

- Dépenses : 535 431,24 €
- Recettes : 761 686,80 €

**- Section investissement :**

- Dépenses : 339 574,82 €
- Recettes : 362 799, 90 €

**- Restes à réaliser :**

- Dépenses : 427 735 €
- Recettes : 10 034 €

**- Résultat à affecter : 389 466,56 €****TAUX D’IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2019**

Le Maire rappelle à l’assemblée communale que les taux d’imposition des taxes directes locales n’ont pas été modifiés depuis onze années. Il rappelle également que lors d’un précédent conseil, il avait informé qu’il y avait une revalorisation des valeurs locatives cadastrales en 2019 qui était fonction de l’évolution, calculée par l’INSEE, de l’indice des prix du mois de novembre de l’année n-2 au mois de novembre de l’année n-1. Cette revalorisation est responsable d’une augmentation de 2,2 % de l’assiette.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l’unanimité :**

De reconduire en 2019 les taux d’imposition de l’année 2018 pour ce qui est de la Taxe d’Habitation et de la Taxe Foncière sur le Non Bâti et de diminuer le taux d’imposition de la Taxe Foncière sur le Bâti en raison de l’augmentation de la valeur locative cadastrale de 2,2 % en 2019:

- Taxe d’habitation : 16,09 %
- Taxe Foncière (bâti) : 30,00 %
- Taxe Foncière (non bâti) : 32,99 %

## SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

D'attribuer une subvention aux associations suivantes :

VOIX SUR SEINE	709 €
FOYER RURAL	2 000 €
CHORALE	900 €
FOOTBALL	1 500 €
COOPERATIVE SCOLAIRE	2 000 €
TENNIS CLUB	700 €
COLONNE NAPOLÉON	200 €
PARENTS Ô VAL	400 €
ANCIENS COMBATTANTS	300 €
AU FIL DES PAGES	1 000 €

## BUDGET PRIMITIF 2018

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

D'approuver le budget primitif 2019 qui s'équilibre ainsi :

- Section de fonctionnement : 876 673 €
- Section d'investissement : 724 419 €.

## QUESTIONS DIVERSES

### Kermesse de l'école :

Dans le cadre de l'organisation de la kermesse de l'école qui aura lieu le samedi 22 juin 2019, les parents d'élèves organisent une réunion préparatoire le vendredi 26 avril 2019 à 18h au Bungalow. Toute personne volontaire est la bienvenue.

### Arbres à Michon :

La mairie a reçu deux demandes de résidents de l'avenue Pierre Michon qui souhaiteraient que les arbres soient coupés en raison de la gêne occasionnée par la perte des feuilles. Ces arbres ne représentent aucun danger et sont entretenus. Ils sont élagués tous les 3 ans et le dernier élagage a eu lieu l'an passé. A l'unanimité l'assemblée communale décide de conserver les arbres sur l'ensemble de la commune.

### Modification de fréquences de la TNT :

Le 14 mai 2019, la commune sera concernée par des modifications de fréquences de la TNT. Cette opération a pour objectif d'apporter de la ressource spectrale supplémentaire pour favoriser la connectivité des territoires et répondre aux besoins croissants d'échanges de données en mobilité. L'opération du 14 mai aura un impact direct sur les téléspectateurs qui reçoivent la télévision par l'antenne râteau. Ces derniers risquent de perdre une partie de leurs chaînes et devront procéder à une recherche des chaînes pour continuer à recevoir l'intégralité des programmes de la TNT après cette date. Une brochure d'information est mise à disposition en mairie.

### - Contrôle sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine :

M. le Maire donne lecture des derniers résultats d'analyses du contrôle sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine provenant de l'Agence Régionale de Santé. Le prélèvement a eu lieu le 11 mars 2019 à 09h35. Il a été conclu comme suit : «Eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés».

### Bâtiment « BOUCLON » :

Une nouvelle version des plans pour la rénovation du bâtiment a été présentée par l'architecte. Ces plans seront présentés lors d'un prochain conseil. Les divers contrôles vont être programmés et les appels d'offres vont pouvoir être lancés. Le budget pour cette rénovation est de 122 500 €. La commune pourra bénéficier des aides à l'aménagement du Fonds de Soutien aux Investissements Communaux dont une partie à hauteur de 40 000 € n'a pas encore été consommée. Le début des travaux est envisagé en septembre. L'aspect extérieur sera conservé et l'intérieur réaménagé afin d'en faire un espace utilisable par les services communaux. La démarche est de valoriser un élément important du patrimoine communal. Un tri des archives conservées à l'intérieur de ce bâtiment doit être fait.

*Toute personne physique ou morale a le droit de demander communication des procès-verbaux du conseil municipal  
(article L2121-26)*